

 Département du Territoire de Belfort Communauté de communes des Vosges du sud	Délibération n° 031-2020 Compte Administratif Séance du 10 mars 2020	Nombre de conseillers en exercice 38 Nombre de conseillers présents 27 Nombre de conseiller absents 11 Dont suppléés 0 Dont représentés 4
---	--	---

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric PARROT, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur ANDERHUEBER ayant quitté la salle,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Votes Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 1

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....	238 629,17	628,41		1 948 600,66	238 629,17	1 949 229,07
Opérations de l'exercice.....	2 594 096,03	1 969 960,29	9 711 651,93	10 571 281,04	12 305 747,96	12 541 241,33
TOTAUX	2 832 725,20	1 970 588,70	9 711 651,93	12 519 881,70	12 544 377,13	14 490 470,40
Résultats de clôture.....	862 136,50			2 808 229,77		1 946 093,27
Restes à réaliser.....	312 440,30	166 236,18			312 440,30	166 236,18
TOTAUX CUMULES	1 174 576,80	166 236,18	0,00	2 808 229,77	312 440,30	2 112 329,45
RESULTATS DEFINITIFS	1 008 340,62			2 808 229,77		1 799 889,15

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Ont signé au registre des délibérations :

J-P. BRINGARD, C. BERGDOLL, D. CHIPEAUX, A. PICCINELLI, J. MARIE, C. PHILIPPON, A. FESSLER, J. COLIN, E. ALLEMANN, T. STEINBAUER, C. CODDET, M-F. BONY, A. MBOUKOU, J-C. HUNOLD, E. PARROT, G. SIMONIN, J-B. MARSOT, G. TRAVERS, M-J. CHASSIGNET, M. JACQUEY, S. RINGENBACH, B. FOLTZER, F. CANAL, G. MICLO, N. CASTELEIN, J-L. ANDERHUEBER, C. PARTY

Pour expédition conforme,
Le Président,



JL ANDERHUEBER

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".